

<https://enseignants.se-unsas.org/Mouvement-2024-confirmer-sa-participation-et-verifier-ses-justificatifs>



# Mouvement 2024 : confirmer sa participation et vérifier ses justificatifs

- Ma mobilité géographique - Fil d'actu -

Publication date: lundi 27 novembre 2023

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---



La saisie des vœux sur l'application Siam ferme mercredi 29 novembre à 12 h (heure de Paris). Dès jeudi 30 novembre, une demande de confirmation de participation au mouvement est adressée à chaque participant. L'envoi des pièces justificatives associé à cette étape nécessite la plus grande vigilance !

Le SE-Unsa décrypte pour vous les étapes à venir et à ne pas louper.

### Professeurs des écoles

Vous recevez cette demande de confirmation sur votre boîte *I-Prof* et sous la forme d'un accusé de réception. Si vous souhaitez confirmer votre demande de participation au mouvement, vous devez obligatoirement signer l'accusé de réception, l'accompagner des pièces justificatives et, si besoin, le corriger manuscritement en cas d'erreur relevée.

Il vous faut ensuite renvoyer le tout à votre IA-Dasen avant le 14 décembre au plus tard.

### Enseignants du 2d degré, CPE et PsyEN

Vous téléchargez cette demande de confirmation à titre individuel via l'application *Siam*.

Si vous souhaitez confirmer votre demande de participation au mouvement, vous devez obligatoirement signer le formulaire, l'accompagner des pièces justificatives et, si besoin, le corriger manuscritement en cas d'erreur relevée.

Il vous faut ensuite remettre le tout à votre chef d'établissement ou de service selon un calendrier défini par votre rectorat. Ce dernier doit vérifier la présence des pièces justificatives et compléter, s'il y a lieu, la rubrique relative à l'affectation à caractère prioritaire justifiant une bonification.

N.B. : si vous êtes en détachement et donc géré par le ministère, vous téléchargez le formulaire de confirmation à titre individuel *via* l'application Siam, vous devez obligatoirement le signer, l'accompagner des pièces justificatives et, si besoin, le corriger manuscritement en cas d'erreur relevée pour enfin le renvoyer par mail à l'attention de votre gestionnaire via la messagerie *I-Prof*, ou exceptionnellement par courrier postal adressé au bureau DGRH B2-4.

### Des points de vigilance

**Attention : l'absence de confirmation de participation avant la date butoir annule la participation au mouvement. Tout oubli de justificatif pouvant attester d'un ou plusieurs éléments du barème entraîne la perte des points correspondants.**

## Mouvement 2024 : confirmer sa participation et vérifier ses justificatifs

---

Le SE-Unsa vous accompagne

Afin de vous accompagner au mieux dans cette démarche, [votre équipe locale SE-Unsa](#) est à votre disposition pour vous aider à vérifier l'ensemble de vos pièces justificatives.

Elle pourra aussi, le cas échéant, vous informer du calendrier rectoral de l'envoi de votre confirmation de participation.

>> Si ce n'est pas encore fait, pensez à demander l'accompagnement du SE-Unsa en complétant notre formulaire en ligne : [Mon mouvement, je m'en occupe avec le SE-Unsa](#)